

Paris le 14 novembre 2018

Communiqué de presse de la Fédération Environnement Durable

Hausse des taxes sur l'énergie. Conséquences d'une écologie punitive.

Les taxes sur la consommation de l'énergie, deviennent insupportables pour les ménages français. Aujourd'hui ce sont les carburants et plus particulièrement le diesel qui en sont victimes. Demain ce sera le tour de l'électricité dont le prix pour les ménages est appelé à doubler dans les cinq ans à venir.

Les taxes énergétiques ⁽¹⁾ financent le programme de la « Transition Énergétique » et les « énergies renouvelables » à travers le « Compte d'Affectation Spéciale Transition Énergétique ». La dérive financière s'accélère depuis plusieurs années. Elle est la conséquence économique directe de projets inefficaces. L'éolien industriel en est le symbole absolu, les intérêts privés ayant pris le pas sur l'intérêt général.

L'aveuglement des pouvoirs publics à vouloir imposer cette stratégie conduit au rejet massif par l'ensemble des citoyens d'une « écologie punitive », qui demande des efforts insupportables à l'ensemble des citoyens, et particulièrement aux plus démunis qui ne pourront plus ni se déplacer, ni travailler, ni se chauffer.

Contact presse

Jean-Louis Butré
contact@environnementdurable.net
06 80 99 38 08

(1) Taxes sur l'énergie (Commission de Régulation de l'énergie)
<http://www.cre.fr/documents/deliberations/decision/cspe-2018>, <http://ufe-electricite.fr>

Produits pétroliers : carburants (essence-gasoil) et chauffage (fioul)

- TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) remplace l'ancienne taxe TIPP (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers)

Électricité :

- TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) ou « nouvelle CSPE » qui remplace l'ancienne CSPE. Elle apparaît au bas de toutes nos factures d'électricité représente plus de 20% du total)

Gaz :

- TICGN (Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel)

Charbon :

- TICC (Taxe intérieure sur la consommation finale de charbon)

Les recettes de toutes ces taxes sont versées au budget général de l'état.